



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 28 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-03-2023-029

Objet : Attribution de subventions aux associations.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZÉROT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les demandes de subvention présentées par les associations ;

Considérant les avis favorables émis par les membres de la commission mixte Subvention-Finances réunis le 15 février 2023 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'attribuer les subventions et les aides suivantes :

Participation de la collectivité	Bénéficiaire	Intitulé du projet
Mise à disposition des conseillers numériques CAP Nord Martinique à l'association	Association Émergence des Quartiers	Inclusion numérique pour tous et mise à disposition de conseillers numériques
10 800,00€ <i>Sous réserve de la participation des autres co-financeurs</i>	FAIAM	Mise en place de la première résidence dédiée à l'image animée de Martinique
Mise à disposition des conseillers numériques CAP Nord Martinique à l'association	Cercle littéraire et artistique du Robert	Déploiement d'ateliers numériques gratuits

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 23 mars 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

